

Réglementation des marchés passés par les pouvoirs et entités adjudicatrices non soumis au code des marchés publics

EXPERTISE

OBJECTIFS

- Assimiler l'ensemble de la réglementation applicable aux pouvoirs adjudicateurs non soumis au code des marchés publics
- Identifier le champ d'application de l'ordonnance du 6 juin 2005
- Connaître les procédures de passation des marchés définies par l'ordonnance du 6 juin 2005
- Définir ses besoins en matière d'achat et adapter les clauses d'exécution du marché.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports méthodologiques et techniques du formateur
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences entre stagiaires et avec le formateur

PUBLIC

Agents intervenant dans le cadre d'achats non soumis au code des marchés publics.

DATES :
PARIS > 5-6 JANVIER 2012

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 220 euros HT

PROGRAMME

Introduction

- Présentation de textes législatifs et réglementaires fondamentaux au métier de maître d'ouvrage public
- Présentation générale des grands principes qui sous-tendent la réglementation
- Objectifs de l'ordonnance du 6 juin 2005 et de la directive du 31 mars 2004
- Les grandes orientations prises en compte par l'ordonnance du 6 juin 2004

Le champ d'application de l'ordonnance du 6 juin 2005

- Définition du marché et des accords cadres
- Contrats soumis à l'ordonnance de 2005
- Contrats non soumis à l'ordonnance de 2005
- Les pouvoirs adjudicateurs soumis à l'ordonnance du 6 juin 2005
- Les entités adjudicatrices soumises à l'ordonnance du 6 juin 2005

L'expression des besoins

- Définition du besoin
- La forme du marché
- Documents constitutifs du marché – Cahier des charges

- Les natures de prix
- Les clauses financières et de paiement dans les marchés
- Les clauses de durée

La mise en concurrence

- Computation des seuils et appréciation de la notion d'opération
- Les règles générales de passation
- Les formalités de publicité et de mise en concurrence
- La sélection des candidatures et des offres
- Le système d'acquisition dynamique
- Les enchères électroniques
- La clôture des procédures

Les différentes procédures de passation d'un marché et les seuils à prendre en compte

- Les procédures adaptées
- Les appels d'offres
- Les procédures négociées
- La procédure de concours
- La procédure de dialogue compétitif